

12 novembre 2012

**Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la
pétition: «Vandalisme au parc Bertrand».**

Rapport de M. Robert Pattaroni.

Précision au sujet du rapporteur: au début des travaux de la commission, c'est M. Jean-Charles Lathion qui a été désigné. Puis, ayant renoncé à la commission des pétitions au début de la nouvelle législature, il a été remplacé par son successeur dans cette commission, M. Robert Pattaroni.

Rappel de la pétition

(Voir annexe.)

**Travaux de la commission
Séance du 11 avril 2012**

Audition des pétitionnaires représentés par M^{mes} Martine Yildirim et Guignard-Bouzidi

M^{me} Guignard-Bouzidi habite à côté du parc Bertrand. Selon elles, les pétitionnaires apprécient beaucoup ce magnifique parc qui, malheureusement, est abîmé par des vandales. Ils déplorent que l'on trouve des détritres divers jonchant le sol, des bouteilles cassées, que des bancs soient abîmés, voire cassés. Les toilettes, conçues par des artistes, très coûteuses, sont devenues inutilisables suite à un incendie criminel. L'hiver dernier, une moto a été incendiée à proximité du mur de la crèche, ce qui a entraîné des dégâts qu'il a fallu réparer. En outre, il y a des dealers et, vu la fermeture des toilettes, certaines personnes se soulagent dans les buissons, mais ce qui était déjà le cas lorsque les toilettes fonctionnaient. A noter que les déprédations sont surtout causées durant la bonne saison. En conclusion, les pétitionnaires souhaitent une surveillance, surtout en fin de semaine à partir du jeudi, et la nuit et lorsqu'il fait beau temps.

Un commissaire demande s'il n'y a aucune surveillance, même la journée. M^{me} Yildirim, qui promène son chien chaque jour dans le parc, n'a vu qu'une fois la police qui cherchait une personne précise. M^{me} Guignard-Bouzidi a parfois vu des patrouilles la journée mais jamais à la tombée de la nuit.

Un commissaire, qui fréquente régulièrement le parc avec son chien, a constaté que les agents de police municipale sont plus préoccupés à contrôler les médailles des chiens les jours de beau temps. Il a vu une fois une femme se

faire agresser et les agents, qui mettaient des contraventions aux voitures mal stationnées et qui ont été témoins de cette agression, ne sont pas intervenus. Il signale que les toilettes, œuvre d'artistes ayant coûté 350 000 francs, aménagement intérieur non compris, ont brûlé. Lors des beaux jours, on voit de temps en temps la police passer mais en voiture et non à pied ou à vélo. Il confirme que le carrefour entre l'avenue Krieg et la route de Florissant, à côté du parc, est un lieu de rassemblement des dealers qui cachent leur marchandise dans les bois du parc. On retrouve d'ailleurs des seringues vides jusque dans les places de jeu des enfants.

M^{me} Guignard-Bouzidi ajoute qu'elle ne traverse le parc la nuit que si elle est en groupe et jamais seule, ni en couple. Si l'on s'adresse aux personnes qui fréquentent le parc la nuit, il vaut mieux être large d'épaules.

Une commissaire demande ce qui pourrait être fait en matière de surveillance. M^{me} Guignard-Bouzidi répond que les pétitionnaires souhaitent qu'un gardien fasse des rondes la nuit, mais pas avec des gyrophares.

Un commissaire demande quand a eu lieu l'incendie de la moto. Le commissaire qui connaît bien le parc lui répond que cela s'est passé en hiver, de nuit.

Une commissaire, à propos des jeunes qui font la fête la nuit dans le parc, demande si les pétitionnaires ont eu des contacts avec la Délégation à la jeunesse qui dispose de travailleur-se-s sociaux-ales hors murs. M^{me} Guignard-Bouzidi répond par la négative. La commissaire demande si les pétitionnaires ont au moins averti ce service. M^{me} Guignard-Bouzidi répond que ces travailleur-se-s sont censé-e-s travailler avec des mineurs. La commissaire estime que ce serait tout à fait dans leur mission puisque ce sont des jeunes qui font la fête. M^{me} Guignard-Bouzidi précise qu'il y a aussi des adultes.

Le commissaire, bon connaisseur du parc, a vu récemment, vers minuit, des jeunes filles qui devaient avoir 12 ou 13 ans.

Un autre commissaire, membre du Parti démocrate-chrétien, rappelle la motion de son parti proposant des gardien-ne-s de parc et souhaite avoir l'avis des pétitionnaires. M^{me} Yildirim se déclare favorable à cette initiative. Elle ajoute avoir vu des adolescentes acheter de la drogue à ciel ouvert.

M^{me} Guignard-Bouzidi souligne aussi que l'on retrouve souvent des objets volés abandonnés dans les buissons.

Une commissaire évoque l'expérience des seniors au parc des Bastions et demande leur avis aux pétitionnaires. M^{me} Yildirim a croisé des seniors à plusieurs reprises aux Bastions et trouve que c'est une bonne idée. Mais ils font surtout de la prévention en matière de propreté et elle ne les voit pas intervenir la nuit.

M^{me} Guignard-Bouzidi rappelle que les pétitionnaires n'ont rien contre le fait que les jeunes s'amuse, mais ils déplorent les dégâts matériels et de salubrité.

Un commissaire demande si la pétition a été également envoyée au Grand Conseil, car les fonctions de sécurité et de répression, surtout la nuit, relèvent de la gendarmerie, donc de l'Etat. M^{me} Guignard-Bouzidi répond par la négative. Un autre commissaire comprend le non envoi au Grand Conseil car les parcs sont propriété de la Ville et il appartiendrait à la police municipale d'intervenir.

Une commissaire rappelle que la commission a reçu un officier de la gendarmerie qui a bien précisé que tout ce qui a trait à la drogue relève de la gendarmerie. Et elle invite les pétitionnaires à adresser la pétition au Grand Conseil. M^{me} Guignard-Bouzidi relève que, si l'on se passe le bébé de conseil en conseil, le moment arrivera où la population organisera une milice. Une commissaire comprend cette réaction mais précise qu'il s'agit d'une question de compétences.

S'ensuit une discussion nourrie entre les pétitionnaires et les membres de la commission au sujet du fameux problème des compétences réciproques.

Commentaire du rapporteur: il ne faut pas s'étonner que la population ne comprenne pas cette querelle des compétences réciproques qui a pour conséquence que rien – ou presque – ne se fait et que les problèmes s'installent, au détriment de la population qui en subit les conséquences.

M^{me} Yildirim relève que l'on n'est pas toujours bien accueilli à la police lorsque l'on vient se plaindre d'une telle situation.

La présidente remercie les pétitionnaires et leur indique qu'elles seront tenues au courant de la suite donnée.

La commission vote ensuite sur les propositions d'audition:

- Délégation à la jeunesse: acceptée par 11 oui (2 EàG, 2 S, 2 Ve, 2 DC, 1 R, 2 L) contre 2 non (UDC);
- magistrat M. Pierre Maudet: acceptée par 11 oui (2 EàG, 2 S, 2 Ve, 2 DC, 1 R, 2 L) contre 2 non (UDC).

La commissaire qui avait proposé l'audition du SEVE renonce car les questions pourront être posées à M. Maudet.

Séance du 2 mai 2012

Audition de M. Claude Deuel, délégué à la jeunesse

M. Deuel a le sentiment de devoir se répéter, mais il est prêt à le faire encore une fois. Chacun connaît son discours, car il s'insurge à chaque fois du fait

qu'on accuse systématiquement les jeunes dans ce type de problèmes. Ce n'est pas prouvé, l'on sait que toute la population fréquente les parcs de Genève au retour des beaux jours, notamment des personnes plus âgées. Le parc Bertrand est immense et magnifique, et ce n'est pas le parc qui connaît le plus de problèmes.

La Délégation à la jeunesse (DEJ) compte onze postes, dont huit à 100%, et ne peut donc pas être partout. Lorsqu'il lit la pétition, il constate que les faits mentionnés sont du vandalisme avéré et sont plutôt du ressort de la police et de la justice. Ce n'est pas aux travailleurs sociaux d'intervenir dans ce type de situation. Ceux-ci essaient, en revanche, d'intervenir dans la prévention, bien qu'ils n'aient que très peu de moyens. Leur action consiste à inciter une occupation intelligente des lieux en mettant à disposition des buvettes et en animant les parcs. Mais cela nécessite aussi d'autres moyens qu'ils n'ont pas forcément. Il signale que, dans le parc Bertrand, il faudrait surtout une présence nocturne, vu l'heure tardive des faits. Selon lui, on ne peut pas réellement les empêcher, mais on peut commencer par mettre à disposition plus de poubelles et demander aux agents municipaux de faire des rondes en continu le soir. Il explique que la DEJ essaie d'intervenir dans le quartier de Champel en mettant des locaux à disposition pour les jeunes, mais elle n'arrive pas à en trouver. C'est un quartier qui manque d'espaces publics pour les jeunes. Avec ses collaborateurs, il a aménagé un nouveau local dans la Maison de quartier de Champel qui se trouve en face du parc, mais il aimerait aussi pouvoir ouvrir des salles de gym ou trouver une piscine dans les écoles de ce quartier.

Le conseiller administratif Manuel Tornare a mis à la disposition des jeunes des locaux en autogestion dans le Chalet Saint-Exupéry, au-dessus du Bout-du-Monde. Mais les bénéficiaires sont devenus trop âgés et les locaux seront bientôt remis à d'autres jeunes.

En conclusion, la DEJ essaie donc d'animer ce quartier, mais ses moyens sont dérisoires par rapport à l'ensemble de la Ville.

A la question de l'âge des jeunes dont s'occupe la DEJ, M. Deuel répond de 15 à 25 ans.

Le même commissaire, qui habite à côté du parc et le fréquente régulièrement, voit bien que parmi les jeunes il y a des adolescents et que ces jeunes, parfois, organisent des botellóns. Ils occupent les places de jeu des enfants et y laissent des bouteilles cassées, dangereuses pour les enfants. Il estime qu'il s'agit d'un problème d'éducation de ces jeunes. Selon lui, la pétition doit être adressée à l'Etat et il se propose d'accompagner les pétitionnaires devant la commission du Grand Conseil.

M. Deuel confirme qu'il y a des adolescents, comme partout en Ville, qui sortent la nuit et consomment de l'alcool et du cannabis. Il y a un travail impor-

tant à faire en matière de prévention, carrément au niveau national, par le biais de la commission fédérale de la jeunesse, présidée par M. Pierre Maudet et dont il est membre.

Par rapport à l'alcool, il relève qu'on le vend facilement à des adolescents à des prix défiant toute concurrence. Il en va de même d'ailleurs pour la drogue. Il partage l'avis selon lequel la prévention doit être faite auprès des parents.

Un autre commissaire demande s'il y a une collaboration entre la DEJ et la police. M. Deuel répond qu'il y a des collaborations pour des actions ciblées, par exemple, à l'époque, pour le parc Geisendorf, qui était très sinistré, et également les parcs Trembley et Saint-Jean.

Le mode d'intervention de la DEJ dans les situations particulièrement délicates est de réunir tous les acteurs concernés, soit les associations de quartier, les maisons de quartier, les APM et la gendarmerie. On procède par une observation de la situation durant une à deux semaines. Et il y a discussion entre tous afin de dissiper les inquiétudes. Mais il faut savoir que la DEJ manque de moyens pour s'occuper de toutes les situations. Et puis, lorsque un problème est réglé, il l'est pour un certain temps et il se reproduit.

En ce qui concerne le parc Bertrand, M. Deuel n'a pas eu connaissance de problèmes majeurs, mais son service est déjà intervenu.

Un commissaire demande si la DEJ a des priorités. M. Deuel répond que la DEJ étant un petit service, elle peut réagir rapidement et intervenir par rapport aux situations aiguës. Une des solutions, consiste à offrir aux jeunes des locaux leur permettant d'organiser leurs loisirs, de manière autonome car les jeunes n'aiment pas avoir un animateur sur le dos.

Le même commissaire demande si la DEJ intervient à toute heure. M. Deuel répond qu'il n'y a pas de sens d'envoyer un travailleur social à partir d'une certaine heure, car les jeunes ne sont souvent plus en état d'écouter.

A la question du rôle de la commission fédérale de la jeunesse, M. Deuel répond qu'il s'agit d'une commission extraparlamentaire qui analyse des situations, étudie des problèmes, et produit des rapports publics mais elle n'a pas de pouvoir d'action directe. Par exemple, elle a étudié la question de l'alcool et a émis des recommandations précises.

Une commissaire signale que, lorsque les parents ont des adolescents à la maison, il faut batailler ferme pour faire respecter des heures de rentrée.

La commission pose encore diverses questions relatives à l'activité de la DEJ et aux actions de prévention. M. Deuel répond en particulier que la DEJ agit dans les domaines de l'alcool et de la drogue, par exemple l'ecstasy, très en vogue dans

les soirées. Mais on a affaire à forte partie parce que ces substances circulent très, trop facilement. Par exemple, des boîtes de nuit offrent gratuitement de l'alcool aux jeunes filles lors des «ladies nights». Son service a établi une carte des points chauds de la ville, indiqués par des pastilles rouges, et il n'y aura bientôt que de telles pastilles sur la carte.

Une commissaire rappelle que, au parc des Franchises, une personne a été tuée il y a moins d'une année. M. Deuel répond que le meurtre n'est pas intervenu dans le parc.

La présidente de la commission remercie M. Deuel pour sa contribution très complète qui a beaucoup intéressé la commission. Elle rappelle que l'audition de la brigade des mœurs est prévue pour la motion M-264 «Améliorons la qualité de vie à la place des Volontaires et dans le périmètre du Bâtiment des Forces-Motrices».

Séance du 10 octobre 2011

Remarque liminaire: ce soir-là, la commission a entendu successivement les magistrat-e-s Pierre Maudet, maire, chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité, et Esther Alder, chargée du département de la cohésion sociale et de la solidarité, au sujet de la pétition P-263 mais également de la pétition P-262 «Pour des préaux sûrs et sécurisés: fermeture nocturne pour utilisation diurne!»

Audition de M. Pierre Maudet

M. Maudet commence par indiquer que la problématique du vandalisme dans ce parc est connexe à celle des préaux, mais simplement plus spécifique, puisqu'elle concerne un lieu en particulier. Il explique quels sont les éléments de réponse du Conseil administratif en la matière, le principal étant l'intensification de la présence de policiers municipaux. Il rappelle que le parc Bertrand est l'endroit où des WC publics expérimentaux, valant près de 400 000 francs, ont été totalement brûlés.

Par ailleurs, il explique que l'allée des Marronniers est un lieu de deal important mais qu'en cette matière, ce n'est pas la Ville qui est compétente, mais la police cantonale. En ce qui concerne le vandalisme en particulier, il explique que c'est un parc qui requiert plus d'attention, surtout pour des cas de vandalisme crasse. Il donne l'exemple d'un arbre d'une valeur de 7000 francs qui a été scié en rondins à hauteur de 1 m, ce qui n'est pas une détérioration usuelle. En effet, à son sens, scier un arbre délibérément est aberrant. Il explique donc que son plan d'action est d'occuper l'espace différemment.

Il rappelle que le parc Bertrand comprend une pataugeoire et que, dans les parcs où il y en a, ces espaces sont utilisés par de nombreuses personnes, que ce soit des groupes de Roms le matin pour leurs ablutions, les jeunes enfants la journée ou des jeunes gens, le soir, qui déversent des hectolitres d'urine dans les bassins voire contre les arbres alentours. Il dit s'être rendu compte d'un défaut de prise en compte de l'usage intensif qui est fait des pataugeoires, dont l'eau et les alentours sont souillés par des litres d'urines d'enfants ou de déjections humaines qui ne sont pas seulement le fait de mendiants qui auraient élu domicile dans le parc. Il explique que la raison principale est l'absence de WC publics à proximité. Il rappelle également que le commissaire ayant fait allusion aux barrières de protection des pelouses faisait référence à une époque où un prédécesseur avait fait retirer ces barrières, ce qui fut une très bonne chose, à son sens. Il ajoute qu'il faut tenir compte du fait que, dans une ville qui compte bientôt 200 000 habitants, il paraît normal que la population fasse montre d'une certaine volonté de se réapproprier les parcs, car il y a moins de départs en vacances. Ainsi, tous ces gens se rendent dans les parcs et il ne trouve pas étonnant qu'on se retrouve avec des comportements frisant l'incivilité. Il annonce qu'il va demander des crédits en faveur de l'installation de WC saisonniers pour couvrir les besoins de ces pataugeoires. Il ne trouve pas normal que les jardiniers ne s'occupent que du nettoyage des parcs et pataugeoires, au traitement des arbres malades à cause de l'ammoniac, au détriment de l'embellissement du site.

Il explique que, par ailleurs, M^{me} Alder voudrait réimplanter une buvette à proximité de la pataugeoire. Il explique que cela permettrait de satisfaire à la forte demande d'accès à des boissons non alcoolisées, notamment, qui émane des utilisateurs de ces lieux. D'autre part, la mise en place d'une buvette permettrait d'amener une personne qui gérerait la buvette et qui aurait la charge d'animer un peu le site et de maintenir l'état de propreté général des abords de la pataugeoire. Il ne pense pas qu'il soit possible de laisser un conteneur neuf, comme à Trembley, car il serait brûlé ou détruit rapidement. Il indique que l'idéal serait que la personne en charge de la buvette dispose d'une clef pour l'accès auxdits WC, qu'elle pourrait remettre aux utilisateurs. Il indique que c'est l'un des moyens de réduire le volume des incivilités, que d'assurer une présence physique avec des animations.

Un autre élément de réponse est, à son sens, les patrouilles et la présence de la police municipale. Il poursuit en rappelant que cette même patrouille des parcs a surpris un soir des gens entrer dans le parc avec un barbecue de grande dimension, soit allant carrément jusqu'à la traction d'une remorque de voiture contenant tout le matériel nécessaire à cette soirée. Il explique qu'il a fallu, à plusieurs reprises, verbaliser les familles faisant des barbecues et qui laissaient plein de déchets derrière eux dans le parc.

Il précise que l'enjeu des parcs est de prévoir des animations et d'autres mesures d'aménagement et de logistique, comme l'ajout de poubelles ou des

campagnes d'information, mais combinée à une certaine répression. Il explique que l'état général des parcs n'est pas bon ces temps.

A la proposition d'une commissaire concernant l'amélioration de l'éclairage, il rétorque que l'éclairage est loin d'être le gage d'absence de nuisances dans un parc. En effet, il explique que, lorsque des endroits sont bien éclairés, cela pousse les jeunes à se rassembler à ces endroits-là. Par contre, il indique qu'il pourrait être utile et bien plus efficace de réduire les recoins et autres anfractuosités, d'enlever ou d'ajouter des bosquets à certains endroits, etc., pour limiter les lieux sombres et isolés, permettant le deal. Il se dit favorable à une étude au cas par cas et, en conclusion, il encourage les membres de la commission à voter cette pétition.

Un commissaire indique qu'on a vu le même problème des déprédations dans les immeubles, avec une forte dégradation des rapports sociaux. Il se demande s'il ne serait pas possible de réintroduire des postes de gardiens de parcs qui, auparavant, avaient plusieurs activités au sein des parcs, dont celle de maintenir l'ordre et la propreté. Il précise que ces personnes étaient aussi un recours pour obtenir des renseignements et relève qu'il considère cet emploi comme honorable dont le besoin est évident. Il se demande pourquoi ne pas réintroduire cette fonction pour soulager le travail des jardiniers.

M. Maudet répond qu'à la fois ce peut être ou ne pas être une solution. Il se dit en accord avec l'idée que les parcs doivent être habités, mais que le métier de gardien de parc n'est plus celui que l'on connaissait auparavant. Aujourd'hui, il ne s' imagine pas qu'une personne pourrait s'occuper seule de 10 jeunes gens avinés et installés dans le parc Bertrand à la tombée de la nuit. Il ne pense pas que cela soit faisable, bien qu'il espère développer une sorte de «concierge de l'espace public».

En raison de la grande réforme du SEVE, il explique que 16 parcs ont été identifiés comme des grands parcs et dans lesquels des équipes seront instaurées, entre autres, pour être majoritairement dévolues à leur entretien. Il situe le problème au niveau des espaces en dessous de ces grands parcs. A titre d'exemple, il cite le parc des Chaumettes, qui se situe devant l'hôpital cantonal, et qui est constitué de bandes herbeuses entrecoupées par des bandes en béton. Il se pose déjà la question de savoir si cela peut être nommé un parc, alors même que ce dernier a été vivement sollicité par les habitants et qu'il a coûté passablement cher à la Ville. Il explique que c'est un parc très utilisé, mais il n'est pas sûr que cela justifie d'avoir une personne en charge de son entretien. Il rappelle qu'il y a des panneaux à l'entrée des parcs qui lui tiennent à cœur et qui indiquent: «Les citoyens sont responsables de la sauvegarde du parc». Il trouve que cette responsabilisation de Monsieur ou Madame tout-le-monde vaut mieux que la création d'un poste spécifique. Il ne pense pas que de créer un «Monsieur solution»

soit forcément le meilleur moyen de remédier à ces questions de vandalisme et d'entretien. Au contraire, il aimerait davantage développer l'idée que chacun se sente coresponsable de l'espace en question. Ainsi, il conclut qu'il y a des solutions qui vont certes dans le même sens mais que la vérité n'est pas toute noire ou toute blanche. Il indique vouloir responsabiliser les gens également en ce qui concerne le travail de la Voirie.

Le même commissaire indique qu'il lui semble évident que d'autres solutions doivent être trouvées en ce qui concerne les petits espaces. Il souhaite qu'il soit clair que l'espace public ne soit pas un «no man's land» ou toute autorité républicaine se serait retirée. Il rappelle, par ailleurs, qu'il n'était pas du tout favorable aux milices créées par M. Tornare. Il précise qu'il préfère que ce soit la Ville, en tant qu'autorité, qui délègue un pouvoir à certaines personnes pour agir.

M. Maudet pense que ce qui importe c'est que l'image d'un parc entretenu soit bonne, cela donne l'impression qu'il s'agit d'un espace convivial et ouvert à tous, diminuant par là-même le sentiment d'insécurité qui règne dans un parc laissé en friche et mal habité. Ainsi, il dit être persuadé que l'on peut faire confiance aux gens. Il donne l'exemple des lumignons de Noël, des sapins avec des boules de Murano, etc., qui n'ont jamais subi de déprédation depuis les quelques années que ces décorations sont dispersées dans toute la ville. Il pense que si l'on donne des signes de confiance on est payé en retour par la population.

Le président ouvre le tour de parole en ce qui concerne la pétition P-263.

Un commissaire pense que de mettre un limonadier pour faire la sécurité n'est pas la solution miracle. A son sens, placer les parcs sous la sauvegarde des citoyens n'est pas faisable, parce que ces derniers ne disposent d'aucun moyen d'agir concrètement contre les contrevenants. Il rappelle ce qui s'est passé avec les joueurs de bonneteau et la création d'une milice citoyenne, ce qui a eu les conséquences qu'on connaît. Il pense qu'on peut tous avoir la responsabilité de soi-même, mais que les citoyens ne disposent pas pour autant de moyen d'intervention en cas d'incivilités. Il pense que là où le bât blesse, c'est l'éducation préalable, dans la famille, et l'éducation civique, qui est laissée en friche et dont on paye aujourd'hui le prix. Il souhaite que l'on réfléchisse à ce qui est en amont à cette problématique. Il pense qu'il y a aussi une grande part de responsabilité des usagers des parcs qui s'y rendent en raison de leur désœuvrement. A son sens, il lui semble normal que le département de M. Maudet n'intervienne pas dans ce domaine, parce que cette question ne relève pas de ses prérogatives, il constate que le magistrat hérite d'une situation sociale plus profonde que ce qu'on peut traiter.

M. Maudet répond qu'il est lui-même très républicain et qu'il est en faveur de l'intervention des pouvoirs publics, en général. Cependant, selon les plaintes qu'on lui adresse, ce qui dérange les gens, c'est le bruit. Or ne plus supporter le

bruit ne veut pas dire que ces gens doivent craindre d'aller dire à ceux qui le font que cela les dérange. A son sens, chacun devrait se responsabiliser de façon à pouvoir dire aux autres que ce qu'ils font dérange ou n'est pas considéré comme un acte en faveur de la collectivité. Il dit déplorer cette tendance à la déresponsabilisation. Il indique qu'il lui semble important de sortir du manichéisme. Avoir 3000 policiers municipaux n'est pas une solution qu'il prône.

Une commissaire dit être d'accord avec M. Maudet pour tendre vers une responsabilisation des citoyens. Cependant, elle dit avoir constaté que ce message était beaucoup mieux reçu en employant la manière positive voire amusante, que la manière provocatrice. En effet, elle donne l'exemple des sachets pour chiens. Les gens ont adopté ce système parce que le message qui était transmis à ce sujet était positif et donc beaucoup mieux accepté par la population. Elle affirme que de recourir à un ton provocateur n'est pas compris par la population, comme c'est le cas pour le système du débarras des objets encombrant qui, par l'usage d'un ton provocateur et menaçant d'amendes en cas de récidive, a eu pour effet de multiplier ces dépôts à des endroits où il n'y en avait pas auparavant.

M. Maudet rappelle qu'on met des millions pour assurer un système gratuit pour débarrasser les meubles et autres objets encombrants. Il précise que, dans les villes, on ne peut pas faire une relevée par semaine, cela est trop coûteux et les objets sont trop nombreux par rapport aux 5 camions dont dispose la Ville de Genève. Il pense néanmoins qu'il existe un réel potentiel d'amélioration.

Audition de M^{me} Esther Alder

A noter: M^{me} Alder, bien qu'étant prévue pour traiter aussi de la pétition P-263, n'a en fait abordé que la pétition P-262.

Séance du 27 février 2012

Après un rappel par le rapporteur des travaux effectués pour cette pétition, le président demande si d'autres auditions sont souhaitées. Il n'y en a pas.

Le rapporteur rappelle également que M. Pierre Maudet avait évoqué diverses solutions qu'il mettra en évidence dans son rapport.

La commission passe directement au vote, sans discussion.

Vote

Le renvoi au Conseil administratif est accepté à l'unanimité (1 EàG, 3 S, 2 Ve, 1 DC, 2 LR, 2 UDC, 2 MCG).

Commentaires du rapporteur: ... qui regrette le retard du rapport mais relève que la problématique de la préservation des espaces publics (parcs, rues, places) reste d'actualité. Preuve en est le nombre de pétitions qui se succèdent sans que le Conseil administratif n'aie déjà réussi à le résoudre de manière à satisfaire toutes les parties intéressées. Deux raisons à cela:

- d'une part, les parties intéressées peuvent avoir, ont, des intérêts contraires. Les habitant-e-s qui veulent la tranquillité, la propreté, le silence, et les utilisateur-ric-e-s qui veulent jouir sans trop de contraintes de ces espaces;*
- d'autre part, les diverses autorités (cantonales et communales) n'ont pas encore une politique commune, d'autant plus qu'une telle politique nécessitera notamment des moyens humains supplémentaires (gardien-ne-s, APM, policier-ère-s ou autres intervenant-e-s) qui engendreront des coûts supplémentaires.*

L'entrée en fonction d'un nouveau magistrat en Ville de Genève sera-t-elle l'occasion d'un nouvel élan en vue de trouver et, surtout, d'appliquer des solutions? L'avenir nous le dira. L'espoir – heureusement – est toutefois de mise.

P-263

Martine Yildirim

Madame Frédérique PERLER

23 Florissant, 1206 GE

Présidente du Conseil Municipal de la Ville de Genève

Février 2011

Concerne : Vandalisme au Parc Bertrand

Madame la Présidente,

Vous trouverez ci-dessous les noms, adresses et signatures de bon nombre d'usagés scandalisés, excédés et révoltés par les saccages à répétitions perpétrés dans un parc public cher à leur cœur. Deux exemples, les derniers en date : Incendie volontaire d'une moto le long du mur de la crèche du parc Bertrand, en novembre ; destruction et incendie des toilettes publiques autonettoyantes, elles sont hors d'usage.

Les beaux jours revenant, les solrées en plein air aussi, avec leurs lots de destructions et de saletés.

Les vendredis et samedis soirs, surtout, des « fêtes » se déroulent en divers endroits du parc. Les pelouses et les alentours des bancs sont laissés dans un état de saleté effarant, style décharge...papiers d'emballage, bouteilles vides, de préférence éclatées sur le chemin. Bref, honteux !!! Le préau de la crèche et le petit parc attenant, censé être un lieu de calme avec un petit étang et des bancs se transforment en un lieu rempli de bruits, de musiques à « donf », où une horde hurlante engloutit des bouteilles et des bouteilles d'alcool et autres produits plus ou moins illicites, surtout pour des mineurs.

Conclusion : nous avons tous été jeunes, la question n'est pas là...Nous n'avons rien contre la jeunesse, qu'elle s'amuse mais ne serait-il pas raisonnable et prudent dans l'intérêt de tous qu'une surveillance soit exercée ? Faudra-t-il qu'il arrive quelque chose de grave pour que les autorités réagissent ? Car, sachez-le, en tant qu'adulte lambda il est impossible de dire ou de faire quelque chose sans risquer de se faire agresser verbalement ou physiquement. Les employés des espaces verts en ont autant assez que nous et eux, en plus, ils doivent nettoyer les détritrus...

D'avance, nous vous remercions, Madame la Présidente, de l'attention que vous porterez à notre requête et attendons pleins d'espoir qu'une solution réaliste et valable soit trouvée et appliquée rapidement.

Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Signature
-----	--------	-------------------	---------	-----------